

3 décembre 2013

Sommaire : Dossier : 10 ans de lutte contre l'habitat indigne - diagnostics territoriaux, réforme de l'asile, participation, anticipation et accompagnement des évacuations de campements illicites, Ville solidaire, hébergement et logement des femmes victimes de violence, brèves...

agenda

Judi 7 novembre à Tours

25^{ème} atelier de la Dihal sur le thème : « Habitat intergénérationnel : réalités et perspectives »

Mardi 12 novembre à Paris

Comité de pilotage interministériel de la mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des évacuations de campements illicites

Mardi 12 novembre à Paris

Comité de pilotage national du programme « Un Chez-soi d'abord »

Mercredi 13 novembre à Paris

3^{èmes} journées de rencontre nationale des acteurs du programme « un chez-soi d'abord »

Judi 14 au dimanche 17 novembre à Avignon

4^{ème} édition du festival du film précaire organisé par l'association Casa et le Gem Mine de rien

Judi 21 novembre à Montreux (Suisse)

3^{èmes} assises du logement « penser le logement autrement » organisées par la fondation Apollo

Vendredi 22 novembre à Paris

Journée nationale d'échanges des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne

Mercredi 27 novembre à Paris

Groupe national de suivi de la mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des évacuations de campements illicites

Mardi 3 décembre à Chambéry

8^{ème} journée nationale annuelle des gens du voyage, organisée par le « Réseau gens du voyage »

Judi 5 décembre à Paris

26^{ème} atelier de la Dihal sur le thème « Les bidonvilles en France : une histoire qui se répète ? »

Vendredi 6 décembre à Paris

Journée de lancement de l'appel à projet innovation sociale

Lundi 9 décembre à Paris

Congrès Fnaim « lutter contre le mal logement, mobiliser le parc privé... »

Mardi 10 décembre à Paris,

Journée d'étude Dihal-CGEDD-Anah sur le thème : « résorber l'habitat indigne : 1970 - 1984, quels enseignements pour aujourd'hui ? »

Mardi 10 décembre à Paris

4^{ème} journée nationale d'échanges des correspondants « point contacts » départementaux Dihal de la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites

Lundi 16 décembre à Lyon

Rencontres du vivre ensemble, organisées par l'association Habitat et Humanisme

Judi 9 janvier à Paris

27^{ème} atelier de la Dihal sur le thème « Prévention des ruptures : les jeunes sortant d'institutions »

Judi 16 et Vendredi 17 janvier à Madrid (Espagne)

Colloque « ségrégation des Roms dans le Logement », organisé par le Comité des nations unies / commission des droits de l'homme

édito



Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est maintenant engagé depuis un an. Sa réussite repose sur la mobilisation de tous les acteurs concernés, travailleurs de terrain, associations, agents de l'Etat et des collectivités territoriales, mais aussi bien sûr, les usagers et bénéficiaires.

Dans les domaines de l'hébergement et de l'accès au logement, ce déploiement se traduit, sous l'impulsion de la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, par l'importance des moyens mis en œuvre pour consolider une offre à la hauteur des besoins et adaptée à la diversité des demandes, et pour sortir d'une gestion saisonnière. Les diagnostics territoriaux à 360° qui vont être étendus à de nouveaux territoires au cours de l'année 2014 sont un élément clef de cette action. En matière de lutte contre l'habitat indigne, parmi les nombreuses mesures du plan, le projet de loi « Alur » apportera des avancées significatives. Concernant l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites, les crédits d'ingénierie prévus dans le plan pluriannuel ont déjà permis en 2013, et permettront jusqu'en 2017, de créer une dynamique territoriale par le financement de diagnostics ainsi que celui de mesures d'accompagnement et de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Enfin, comme le prévoit le plan pluriannuel, la politique relative aux gens du voyage a été renforcée dans son caractère interministériel et fera l'objet d'évolutions législatives et réglementaires dans les semaines et mois qui viennent.

Dans tous ces domaines, aux côtés des administrations centrales partenaires - Direction générale de la cohésion sociale et Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages en tête -, et en lien étroit avec le monde associatif, la Dihal entend plus que jamais apporter sa pierre à l'édifice du plan pluriannuel, dans un esprit de dialogue et de concertation toujours renouvelé.

Alain Régnier

Préfet, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement



le site du ministère de l'Egalité des territoires et du Logement a fait peau neuve :

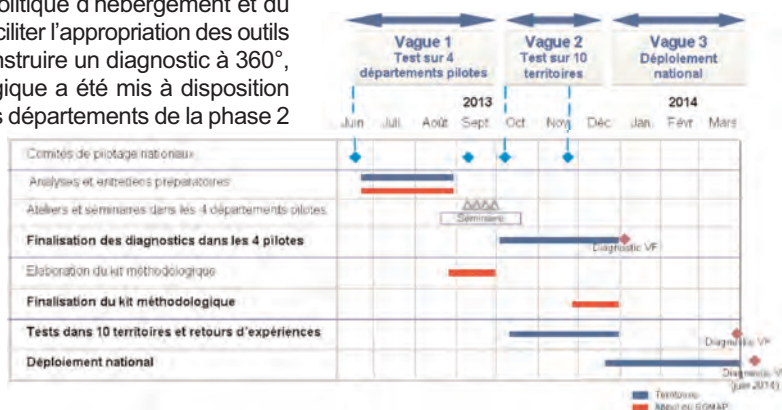
www.territoires.gouv.fr

Les diagnostics territoriaux de l'hébergement et de l'accès au logement

Avancement de la démarche et entrée en phase deux de l'établissement des diagnostics au-delà des 4 départements pilotes

Dans la précédente lettre d'information de la Dihal, nous vous avons annoncé le démarrage des travaux préalables à la réalisation des diagnostics territoriaux « du sans abrisme au mal logement » dits diagnostics à 360°. La démarche s'est poursuivie depuis, avec la construction des diagnostics sur les 4 territoires précurseurs que sont le Doubs, la Loire, l'Oise et la Somme. Une démarche favorisant la co-construction sur les 4 territoires grâce à des entretiens préliminaires de cadrage (en moyenne 15 entretiens) pour recueillir les attentes et les éléments préexistants et la tenue de séminaires et ateliers de travail. Dans ce cadre, une concertation large des acteurs du secteur du logement (bailleurs, URH, etc.), de l'hébergement (115, CHRS...), du logement accompagné, des collectivités locales (Conseils généraux, CCAS, etc.) ainsi que des acteurs institutionnels et associatifs a été réalisée. **Des outils élaborés à partir des enseignements de la première phase** : les diagnostics territoriaux 360° se structurent autour de 4 types d'analyse. L'analyse des besoins en hébergement et en logement et mesure de l'offre ; l'analyse des « parcours » des publics ; la qualification des besoins d'accompagnement sanitaire, médico-social et social et l'analyse de la gouvernance territoriale de la politique d'hébergement et du logement. Pour faciliter l'appropriation des outils permettant de construire un diagnostic à 360°, un kit méthodologique a été mis à disposition des régions et des départements de la phase 2 dès début novembre. Ce kit est structuré de la manière suivante : mise en place d'un suivi statistique des parcours, et modélisation de la

vision territoriale d'ensemble ; repérage des ruptures de parcours ou de prise en charge pour des propositions de solutions plus adaptées. **Les prochaines étapes d'ici la fin de l'année** : au niveau local, la démarche est élargie à partir de novembre à d'autres territoires tests qui vont commencer la rédaction des diagnostics : Loire-Atlantique, Sarthe, Mayenne, Vendée, Maine-et-Loire, Côte-d'Or, Essonne, Gard, Bouches-du-Rhône, Gironde, Haute-Garonne. Parallèlement, les diagnostics des 4 départements pilotes seront élaborés afin d'aboutir à une version finalisée fin décembre 2013. Au niveau national, le pilotage partenarial et interministériel sera poursuivi à travers des comités de pilotage nationaux qui assureront le cadrage et le suivi de la démarche au niveau national. Certaines thématiques pourront être approfondies. Ainsi, les associations spécialisées seront rencontrées pour une expertise sur les besoins de publics particuliers. De plus, les associations de personnes accueillies, hébergées ou logées seront également invitées à participer à la démarche. Enfin, les spécificités des départements d'Outre Mer seront intégrées dans la vague 2 en associant certains acteurs de ces départements.



Refus de la misère

Visite du Premier ministre aux hébergés d'une pension de famille

A l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le Premier ministre s'est rendu le 17 octobre dernier à Alfortville pour visiter la dernière demeure de l'Abbé Pierre, réhabilitée aujourd'hui en pension de famille. Il a rappelé l'engagement du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en particulier contre toutes les formes de mal-logement.



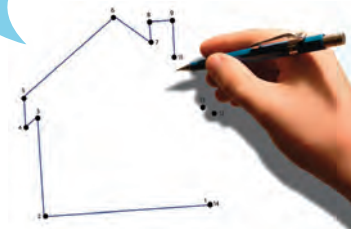
Jean-Marc Ayrault, Marie-Arlette Carloti et Cécile Duflot, photo Twitter

Politique de l'asile

La concertation pour une réforme de la politique de l'asile s'est achevée

La concertation lancée le 15 juillet dernier par Monsieur Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, et pilotée par deux parlementaires, Valérie Létard, sénatrice du Nord et Jean-Louis Touraine, député du Rhône, s'est achevée avec la remise du rapport final au ministre le 28 novembre. Quatre groupes ont travaillé sur les thèmes suivants : l'évolution des procédures d'asile ; l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs ; l'hébergement ; l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale. Chaque groupe était co-animé par un responsable associatif et par un haut fonctionnaire. Un comité de suivi a assuré la coordination de l'ensemble des travaux. Chaque groupe s'est réuni trois fois pour une séance de travail d'une journée consacrée aux débats, auditions, présentations d'expériences en France ou à l'étranger. [...]

> lire la suite en page 4



La parole aux personnes accueillies ou accompagnées

la tribune du Conseil consultatif des personnes accueillies ou accompagnées (CCPA)

« Après les élections des nouveaux délégués du CCPA le 26 septembre dernier, une première journée de travail pour la préparation du CCPA du 21 novembre a été organisée. Matinée de travail très agréable, qui a permis à chacun des nouveaux délégués de faire connaissance les uns les autres. A part Bernadette et Raoul qui ont été réélus, six nouvelles personnes ont rejoint l'équipe des délégués du CCPA : Sandrine, Khalid, Fatou, Richard, Thierry et Aldo. Un tour de table a permis de mieux expliquer les parcours de chacun et de se donner des objectifs pour prolonger l'action du CCPA, tout cela avec le concours de Perrine et Marie, les animatrices. L'après midi a été studieux, difficile mais constructif autour de la préparation de la thématique emploi/formation avec une équipe qui se sent soudée et complémentaire. Dès le lendemain, l'ensemble des délégués avait rendez-vous à la DIHAL pour un petit déjeuner avec le Préfet Régnier et son équipe. Monsieur Régnier est d'un contact rare, il a un mot pour tous et répond à toutes les questions avec compétence. Il nous a donné des pistes de travail et de réflexion, mais par petites touches pour provoquer chez nous des réactions. Nous devons rester vigilants sur nos lieux de vie pour alerter voire dénoncer les laisser-aller, voir des comportements ou des conditions de vie qui sont déplorables. Nous devons rapporter cela afin de faire changer les choses dans la bonne direction et le respect des personnes. Cette matinée était très riche bien que trop courte et on ne peut qu'être heureux de s'être présentés et d'avoir été élus délégués, car on sent qu'ensemble on peut être acteur d'un changement à travers le CCPA et notre dynamique commune. Avant de nous séparer, nous avons fait un point de ce rendez-vous de travail et vraiment il y avait beaucoup de choses à dire, mais avant tout la satisfaction était générale et lors du CCPA du 21 novembre, nous allons en parler de vive voix. Mes collègues délégués et moi sommes là pour parler de tout et avancer ensemble. N'hésitez pas à nous solliciter. »

Aldo,
délégué 2013-2014

CCPA - c/o Fondation de l'Armée du Salut
60, rue des frères Flavien - 75020 Paris

Coopération franco-roumaine

Interministérialité, coopération décentralisée et rénovation urbaine au menu du déplacement du Dihal à Bucarest

A l'invitation de l'ambassade de France à Bucarest, Alain Régnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, s'est rendu en Roumanie du 15 au 18 septembre dernier avec une délégation composée de représentants du ministère du logement et de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Cette mission a été l'occasion d'une série de rencontres avec des responsables politiques et administratifs roumains, aux niveaux national et local, à Bucarest et à Clejani (en zone rurale à une heure de la capitale roumaine). Dans le prolongement de la dynamique de coopération franco-roumaine impulsée par le déplacement du Premier ministre en juillet, cette visite a permis de confirmer la volonté du gouvernement roumain d'avancer sur le sujet. Trois axes semblent pouvoir être développés : la coopération administrative en matière d'interministérialité, la Roumanie exprimant la volonté d'avancer vers un portage politique s'inspirant de la Dihal ; la coopération décentralisée (de collectivité à collectivité) pour soutenir l'action de responsables de communes roumaines confrontées au problème ; le projet de rénovation urbaine du quartier très dégradé de Ferentari à Bucarest peuplé en majorité de Roms : la visite du Dihal a permis à cet égard des échanges techniques fructueux avec le maire de l'arrondissement, le réseau associatif de terrain, qui vont se prolonger dans les mois à venir. Le déplacement a permis enfin de constater l'engagement et la détermination de l'ambassade de France à Bucarest très investie sur ce dossier. La visite en France début décembre d'une délégation roumaine composée de représentants du ministère du Développement régional et de représentants de la mairie du secteur 5 de Bucarest a permis de prolonger la dynamique engagée.



Alain Régnier,
photo Manuel Demougeot/Dihal

Journée nationale d'échanges sur les « campements illicites »

Retour sur la journée du 27 septembre dernier en forme de point d'étape sur la mise en oeuvre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites

La journée d'échanges sur la circulaire du 26 août 2012 s'est tenue le 27 septembre à l'Assemblée nationale (voir Lettre d'information hors-série n°7 du 27 septembre 2013). Pour tirer un premier bilan de l'application de la circulaire relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites, cette journée a mobilisé les différents acteurs engagés dans la résorption des bidonvilles : acteurs de terrain tels qu'associations, collectivités territoriales et préfectures, mais aussi administrations centrales. Cette journée a donné lieu à plusieurs tables rondes auxquelles ont participé des élus, responsables d'associations et représentants de l'Etat. En outre, trois ateliers ont permis aux différents points de vue de s'exprimer sur des thématiques spécifiques que sont l'accès aux droits, les dynamiques locales et les dynamiques européennes. Ces ateliers ont été l'occasion d'échanges constructifs et des questions majeures ont été soulevées : le pilotage territorial de la mission, la coopération bilatérale à l'échelon européen, ou encore la réalisation de diagnostics et leur utilisation. Cet événement, auquel ont participé près de 300 personnes, a mis ainsi en

évidence les enjeux de l'anticipation et l'accompagnement des campements illicites pour l'année à venir. Un des axes de travail de la mission pour 2013-2014 est l'étude des diagnostics réalisés dans le cadre de la circulaire du 26 août. La circulaire prévoit en effet qu'un diagnostic social global et individualisé des personnes et familles doit être réalisé en amont de toute évacuation de campements illicites, permettant de repérer les personnes les plus fragiles. Dans le cadre du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le gouvernement a décidé de consacrer 4 millions d'euros de crédits annuels pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations, prioritairement pour les régions les plus concernées. A la suite de l'information diffusée par la Dihal, 50 projets ont ainsi été sélectionnés et commencent à être engagés sous l'égide des préfets, principalement par des associations en partenariat avec des collectivités territoriales. Les diagnostics réalisés dans ce cadre feront l'objet d'une évaluation au plan national, qui en tirera les enseignements et capitalisera les connaissances remontées du terrain, en vue de définir les priorités d'action pour l'année 2014.

>> Retrouvez les actes de la journée d'échanges ici : <http://goo.gl/9ZSKd9>

Projet « Ville solidaire »

Connaître la ville pour en valoriser ses dynamiques solidaires

Les travaux du groupe de travail et d'expérimentation « ville solidaire » ont mis en lumière l'absence de connaissance raisonnée sur les dynamiques de solidarités urbaines. Pour répondre à ce besoin, la Dihal et le Puca (Plan urbanisme construction architecture), ont lancé en avril dernier une consultation pour la réalisation d'un état des lieux de la « ville solidaire », à la fois revue de la littérature scientifique et état des pratiques architecturales, citoyennes, associatives et politiques, qui participent de la construction d'une ville solidaire. Trois opérateurs ont été retenus (« ville inventive » de l'université Paris I, la Cité du design et le Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le

développement) pour dresser un diagnostic critique des mécanismes de solidarité, identifier les dispositifs créatifs solidaires dans l'espace public et analyser les pratiques alternatives visant à renforcer le lien social. Les résultats de ces recherches sont attendus pour le début de l'année 2014. Ils seront présentés au cours d'un atelier de la Dihal en mars prochain et serviront de terreau à l'organisation d'une journée sur la ville solidaire, prévue au mois de juin 2014 à Marseille. Ces nouvelles connaissances seront également de riches ressources pour la préfiguration d'un programme de recherche pluriannuelle et d'un appel à projets territoriaux innovants labellisés « Ville solidaire ».



« Un chez-soi d'abord », point d'étape

Le 13 novembre dernier s'est déroulée à Paris la troisième journée d'échanges des acteurs de ce programme expérimental

Cette journée qui a réuni plus d'une centaine de personnes (professionnels des équipes, locataires du programme, partenaires et porteurs) a été l'occasion de partager les expériences des quatre sites expérimentaux. D'ici la fin de l'année 2013, la totalité des personnes seront incluses dans la recherche et une trentaine d'entre elles seront arrivées au terme des 24 mois de suivi par les chercheurs. Des constats plutôt encourageants sont d'ores et déjà possibles puisque 80% des locataires se maintiennent dans leur logement, vivent en bonne intelligence avec le voisinage, payent tout ou partie du résiduel de loyer, sont inscrites dans des activités de loisir ou culturelles et ont des liens avec leurs familles ou des amis. L'autre enseignement de l'expérimentation est qu'il n'y a pas de critères prédéterminés sur la capacité ou non à habiter le logement : le programme apporte un message d'espoir pour des personnes qui étaient jusque là réputées « sans solution ». Les témoignages des locataires sont aussi encourageants. Le programme est ainsi un laboratoire de nouvelles pratiques du travail social et médico-social et les ateliers de cette journée d'échanges ont permis de dégager des axes de réflexion pour la poursuite de l'action. Concernant la participation des locataires, elle se construit autour de projets communs en particulier culturels ou de loisirs. Elle est en marche dans les quatre sites mais effective concernant la participation aux instances de gouvernance du programme dans deux sites. Les médiateurs de santé pair s'affirment comme la pierre angulaire des pratiques tournées vers le rétablissement. Reste la nécessité d'une reconnaissance du métier au sein du paysage médico-social français. Concernant l'accès à l'emploi en milieu ordinaire, la journée a permis des échanges avec Emmaüs Défi et le Club-house. La recherche évaluative attendue pour fin 2015, permettra d'affiner ces constats et de documenter la question du coût/efficacité pour mieux déterminer le niveau d'accompagnement nécessaire dans un souci d'optimisation des financements publics. Elle étudiera aussi les conditions d'implantation et sera à même d'apporter des recommandations dans l'hypothèse d'un déploiement plus large.

Hébergement des femmes victimes de violence

Retour sur le 24^{ème} atelier de la Dihal du jeudi 10 octobre dernier

Le 24^{ème} atelier de la Dihal dont le thème était « Repenser l'accompagnement vers et dans le logement pour les femmes victimes de violences » qui s'est tenu le jeudi 10 octobre dernier à Paris, rassemblait plus de 150 participants très mobilisés. Un premier temps a été consacré à l'avancement de la circulaire destinée à améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences par les SIAO. Le SIAO du Val d'Oise a présenté le partenariat très étroit fonctionnant avec tous les partenaires concernés qui permet une mise à l'abri rapide et coordonnée des femmes victimes ainsi que leur transport sur les lieux d'hébergement. Un deuxième temps était dédié à la connaissance de 3 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets innovation sociale lancé en juillet dernier. Des expériences d'équipes mobiles adaptées aux territoires du Lot et Garonne et de l'Yonne ont montré qu'aller vers les femmes en milieu rural est fondamental pour les aider à sortir de leur isolement et à éventuellement être soutenues dans leur décision de quitter le conjoint violent. L'accès à un logement autonome est travaillé très rapidement. Une 3^{ème} expérience a été présentée, celle menée en Haute-Saône d'un travail encadré par la justice auprès du conjoint violent en l'hébergeant afin qu'il quitte le domicile conjugal et dans l'objectif d'éviter la récidive. Selon le souhait de la femme victime un accompagnement peut lui être proposé qui est bien distinct de celui conduit avec le conjoint.

Politique de l'asile

(> suite de la page 2)

[...] Les propositions de ces groupes ont alimenté les réflexions des deux parlementaires, qui ont par ailleurs mené toute une série de visites et d'auditions. La concertation a réellement permis d'évoquer tous les aspects des problèmes posés, d'échanger en profondeur, d'établir des consensus mais aussi de formuler les points de divergence, dans un souci partagé de proposer les bases d'une nouvelle politique de l'asile et dans un grand respect de toutes les sensibilités représentées. Bien évidemment les interactions entre la politique de l'asile et celle consacrée à l'accueil, l'orientation, l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ont été au cœur des groupes 3 et 4. La remise de ce rapport ne constitue qu'une étape dans le processus qui devra conduire à une réforme en profondeur de la politique de l'asile, dont chacun reconnaît désormais l'urgence.

> le rapport est disponible ici : <http://goo.gl/FQUIMg>



La lettre d'information de la Dihal est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement - METL - Dihal
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

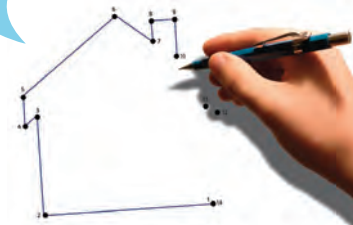
Responsable de la publication : Alain Régnier,
Préfet, délégué interministériel

Rédacteur en chef : Manuel Demougout, directeur de cabinet

Ont collaboré à ce numéro : Denise Aubry, Eugénie Bailleau, Sami Chayata, Pascale Estécahandy, Marie Gaffet, Catherine Ganey, Susanne Kulig, Marie-Françoise Lavieville, Guillaume Nungesser, Clémence Peyrot, Michel Polge, David Vadon.

ISSN n° 2115 - 4163

La lettre d'information de la Dihal - n° 12 - 3 décembre 2013
Dihal - Cellule communication - droits réservés



Fin de la gestion « au thermomètre »

Jeudi 21 novembre, la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement a tenu une conférence de presse à l'entrée de l'hiver



Cécile Duflot,
photo Arnaud Bouissou/METL

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, a présenté les dispositions prises par le gouvernement pour sortir d'une gestion saisonnière de l'hébergement d'urgence et permettre aux personnes sans abri ou mal logées

d'accéder durablement à un logement digne et adapté. Cet objectif ambitieux demande du temps et sera progressivement atteint, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013. La ministre a rappelé l'effort budgétaire et le renforcement des capacités d'accueil inédits qui ont été réalisés pour répondre aux demandes. Elle a également exposé le changement de méthode qui est attendu dès les prochaines semaines, à la fois dans la gestion des capacités de mise à l'abri temporaire, mais aussi pour la gestion du dispositif d'hébergement pérenne et d'accès au logement. Ces éléments, issus d'une concertation avec des représentants du secteur associatif et des services déconcentrés de l'État, viennent d'être adressés aux préfets de région et de département.

> lire la suite ici : <http://goo.gl/4ZZBDW>

Brèves

Une nouvelle mission pour la Dihal

Par lettre du Premier ministre du 26 novembre 2013, Alain Régnier, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées s'est vu confier une nouvelle mission en direction des Gens du voyage. Celle-ci portera notamment sur le renouvellement et l'animation de la commission consultative nationale des gens du voyage. Nous consacrerons un article de la prochaine lettre d'information de la Dihal à ce sujet.

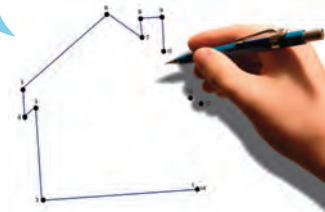
L'équipe de la Dihal

Laurent Alaton, sous-préfet, a rejoint la Dihal comme conseiller « affaires intérieures » dans le cadre de la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements illicites.

Distinction

Pascale Estécahandy, médecin, coordinatrice nationale du programme expérimental « Un chez-soi d'abord » a été nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

le dossier : 10 ans de lutte contre l'habitat indigne



le projet de loi « Alur »

Le projet de loi pour l'Accès au logement et pour un urbanisme rénové, présenté par la ministre de l'Égalité des territoires et du logement, sera prochainement en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale.

Le projet de loi « Alur » a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Il comporte un certain nombre de dispositions concernant l'habitat indigne. En premier lieu, la loi traite de la question d'un acteur unique, en l'occurrence les intercommunalités, compétentes en matière d'habitat, dont le président pourra recevoir à la fois transfert des pouvoirs de polices spéciales des maires et délégation des polices spéciales de l'Etat, sauf opposition des maires concernés. De son côté, un maire disposant d'un Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) pourra demander délégation des polices spéciales de l'Etat. Autre disposition importante, il sera possible pour l'autorité en charge de certaines polices spéciales – par exemple en cas de péril et/ou d'insalubrité ordinaires –, d'assortir les mises en demeure d'une astreinte quotidienne plafonnée à 100 euros/jour. A noter également la possibilité en cas d'indécence d'un logement de consigner l'allocation logement jusqu'à mise à niveau de décence. La loi Alur prévoit également un certain nombre de dispositions très utiles pour traiter les copropriétés en grande difficulté.

Lutter contre l'habitat indigne dans les villes et territoires ruraux

A l'occasion de ses 10 ans d'existence, le PNLHI a mis l'accent cet automne sur la lutte contre l'habitat indigne dans les territoires. La journée nationale d'échanges organisée par la Dihal le 24 octobre dernier à Epinal a été l'occasion de faire le point sur cette question.

Le monde rural voit depuis quelques années sa population se stabiliser, l'habitat indigne y est moins visible que dans des quartiers très dégradés alors qu'en pourcentage il est plus important. Les propriétaires occupants y sont un sujet majeur, les maisons en état d'abandon sont un sujet de préoccupation pour des maires de communes aux services limités en personnel et en moyens. La journée d'Epinal a à la fois permis de présenter des outils opérationnels et des exposés d'expériences par des communes de petites tailles. Les documents remis à cette occasion et la restitution des présentations et des échanges seront disponibles sur l'extranet du PNLHI.

Le PNLHI a 10 ans

Retour sur 10 années de lutte contre l'habitat indigne

Au début des années 2000, le constat est fait d'une amélioration constante de l'état du logement existant en France mais aussi celui de la persistance d'un volume important d'habitat insalubre ou dangereux que les actions publiques classiques ne suffisaient pas à éradiquer. Ce fut, avec la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, la raison de la création d'un Pôle national de lutte contre l'habitat indigne en charge à la fois d'évaluer et de faire évoluer les outils opérationnels – tout particulièrement la part coercitive de ces outils – et de mettre en synergie les différents ministères concernés tant au niveau central que local. Une première étape a plus particulièrement porté sur la mise à jour des outils : les ordon-

nances de 2005 et 2007 ou encore la circulaire de 2007 désignant dans chaque Parquet un magistrat référent LHI en constituent des phases clés. Cette étape franchie pour l'essentiel, ces dernières années ont porté plus spécifiquement sur le développement de l'action locale grâce à la mise en place systématique de Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne qui, de façon homothétique, travaillent sur le terrain à la mise en synergie des services depuis les actions de repérage jusqu'au traitement de chaque situation identifiée, en lien avec les magistrats référents pour les situations les plus graves. La Loi « Alur », dans l'actualité immédiate, prévoit elle aussi un certain nombre de dispositions renforçant les moyens d'agir.

Les acteurs territoriaux de la LHI réunis à Paris

Jeudi 22 novembre dernier étaient réunis à Paris les acteurs territoriaux de la lutte contre l'habitat indigne pour dresser un bilan de l'action des Pôles départementaux (PDLHI)

Cette journée du 22 novembre avait pour objectif de dresser un bilan collégial de l'action menée et les perspectives de la LHI à l'échelle nationale. Les bases de données montrent que peu à peu le nombre de loge-

ments indignes décroît (430 000 à ce jour pour 600 000 il y a une dizaine d'années) et l'action publique se développe (2 700 arrêtés/Etat en 2012 et 85 condamnations de marchands de sommeil). Ceci confirme la nécessité de poursuivre cette action publique. Les cinq ministères concernés, ministères en charge de l'habitat, de la santé, des Outre-mer, de l'intérieur et Chancellerie ont développé leurs actions centrales et locales. Le préfet Alain Régnier a conclu cette journée en donnant des pistes de progrès qui seront formalisées dans un document qui sera adressé à tous les acteurs locaux de la LHI. Cette première journée nationale marque une étape importante dans le travail partenarial des acteurs de la LHI ; elle sera suivie d'autres journées nationales sur cette thématique.



Les modules de formation à la lutte contre l'habitat indigne se poursuivent

Les 8 modules de formations animés par le PNLHI et les correspondants techniques départementaux sont renouvelés pour l'année 2014

Ces modules s'adressent prioritairement aux agents concernés par la LHI en poste en préfecture - DDT, DDCS, Dreal, DT - ARS, ARS, collectivités locales, particulièrement les SCHS. Le module 1 en tant que module de base porte sur les fondamentaux. Il est complété par d'autres modules abordant des aspects spécifiques traitant notamment des mesures d'office, des prescriptions des arrêtés, des droits des occu-

pants, des aspects humains et sociaux, du pouvoir de police des maires, de la sensibilisation et accompagnement des collectivités locales. Les formations sont réparties dans l'ensemble des CVRH qui se situent à Arras, Nancy Pont-à-Mousson, Rouen, Nantes, Paris, Mâcon, Aix-en-Provence, Toulouse. Des formations interministérielles spécifiques aux problématiques Outre-Mer seront également poursuivies en 2014.

> **Le calendrier 2014 est en cours d'élaboration et sera disponible sur l'extranet PNLHI ou sur demande auprès de :** contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr.

Les dernières publications du PNLHI

La Dihal enrichit sa collection de guides juridiques et techniques d'accompagnement à la lutte contre l'habitat indigne. Nous vous présentons ici les quatre ouvrages parus ou à paraître au 4ème trimestre 2013

Méthodes et choix des procédures

Différentes modifications des textes et les questionnements des acteurs locaux sur les situations d'habitat indigne ont conduit le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne à la mise à jour, avec ses rédacteurs, du vademecum « Agir contre l'habitat insalubre ou dangereux : Méthodes et choix des procédures » rédigé initialement en 2008. La première partie vise à guider les acteurs concernés par la lutte contre l'habitat indigne, depuis l'analyse de la situation jusqu'à l'aboutissement final de la procédure adéquate. La deuxième partie présente des fiches de procédures et des modèles d'arrêtés.

Les situations d'incurie dans le logement



Un nouveau guide édité par la Dihal développe la prise en compte de la personne occupant son logement de façon inadaptée mettant en danger sa santé ou sa sécurité et celles des voisins. A l'occasion des signalements et visites au domicile, les situations de

logements encombrés présentant des entassements de déchets impliquent d'intervenir pour remettre le logement en état mais également accompagner la personne. Les interventions à engager nécessitent la mobilisation de professionnels de diverses origines et de compétences complémentaires relevant notamment de l'habitat, de la santé et du social. La fragilité des personnes ayant ce mode de vie implique qu'elles soient au centre de l'action à conduire et participent autant que possible aux mesures à prendre (accompagnement social, juridique ou médical). Afin d'éviter les situations « d'urgence » complexes à gérer de façon isolée, il est préconisé de travailler en réseau. Dans cet objectif différentes communes ont défini des modalités de travail adaptées à leur ter-

> **Pour recevoir ces ouvrages, faites en la demande à :** contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

ritoire. L'aspect prévention à travers des fiches de signalement spécifiques est également recommandé.

Les actions de repérage



La connaissance des territoires et des situations d'habitat indigne doit s'appuyer en amont sur un travail de repérage en mobilisant d'une part des données statistiques telles que celles du « parc privé potentiellement indigne » dont le nouveau CD ROM a été diffusé durant l'été et d'autre part des données locales. En effet l'occupant d'un logement indigne est généralement en situation de faiblesse et dans l'incapacité de se plaindre ou de signaler sa situation. Un guide méthodologique sur le repérage de l'habitat indigne réalisé par le Côté méditerranée dans le cadre d'un groupe de travail auquel a participé le PNLHI et des correspondants techniques du PNLHI apporte des éléments de méthode notamment à partir de l'expérience des services locaux.

Les locaux impropres par nature à l'habitation



Ce guide concerne la mise en œuvre de la police des locaux impropres par nature à l'habitation, sujet sur lequel le PNLHI est régulièrement questionné, cette police spéciale étant sans doute celle qui génère le plus de contentieux. Ce guide est fondé notamment sur l'exploitation de la jurisprudence qui s'est constituée peu à peu. Sur cette base, les principales questions posées sur cette police trouvent ici leur réponse.



Focus sur les correspondants techniques du PNLHI

Appuis et relais indispensables à l'action dans les territoires, qui sont-ils ? Quel est leur rôle ?

Les correspondants techniques du PNLHI dans les départements représentent à ce jour un groupe d'une quarantaine de personnes réparties sur l'ensemble du territoire national. Issus de différentes structures : Agence régionales de Santé, Etat décentralisé (Dreal, DDT, DDCS), Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), Agence nationale d'information sur le logement (Anil), Agence nationale de l'habitat (Anah), collectivités locales, ils viennent en appui des services de l'Etat et des collectivités locales. Leur rôle consiste notamment à :

- Assister les acteurs locaux en impulsant une dynamique locale en matière de lutte contre l'habitat indigne, en apportant des réponses techniques et juridiques
- Favoriser la diffusion des éléments de connaissance des situations d'habitat indigne ainsi que des informations pratiques pour le traiter, notamment auprès des communes
- Être des référents en matière d'outils de traitement de l'habitat indigne
- Faire des retours d'expérience sur les bonnes pratiques menées sur le terrain
- Assurer le relais de l'actualité de l'habitat indigne auprès des territoires
- Faire remonter au Pôle national de lutte contre l'habitat indigne les difficultés rencontrées sur le terrain. Il peut s'agir de la recherche d'une réglementation à appliquer dans une situation particulière ou d'un problème d'interprétation de texte
- Participer à des groupes de travail dans l'objectif de constituer des fiches thématiques pédagogiques
- Assurer des actions de formation nationale
- Et participer activement au fonctionnement des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne et de structures régionales.

Journée d'études

Mardi 10 décembre à Paris sur le thème « Résorber l'habitat insalubre : 1970-1984, quels enseignements pour aujourd'hui »

Dans la suite de la journée co-organisée par la Dihal avec le CGEDD et l'Anah en juin 2012, cette journée d'études conclura deux années de travail de recherche universitaire sur la question de la résorption de l'habitat insalubre en France dans les années 70.

> **Pour en savoir plus sur cette journée :** <http://goo.gl/K5r6UO>